

<b>DEPARTEMENT DES HAUTES ALPES ARRONDISSEMENT DE BRIANCON CANTON DE GUILLESTRE COMMUNE D'ABRIES-RISTOLAS</b>	<b>Séance du Conseil Municipal du 4 Novembre 2021</b>
	<b>Délibération N° : 20211104-08</b>

**OBJET : Vote d'une subvention exceptionnelle à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage -**

L'an deux mil vingt et un, le 4 du mois de Novembre, le Conseil Municipal de la Commune d'ABRIES-RISTOLAS s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie d'ABRIES-RISTOLAS, sous la présidence de Monsieur Nicolas CRUNCHANT, Maire en exercice.

**DATE DE CONVOCAION** : 27/10/2021

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE** : 15

**NOMBRE DE MEMBRES PRESENTS** : 10

Florent BUES – Dominique LEPAS – Alexandre RENIE – Nicolas CRUNCHANT – Marie-Hélène FAROUZE – Philippe RIBOT – Joël GAUCHE – Florian BOURCIER – Carine AUDIER-MERLE – LACROIX Charles.

**POUVOIRS** : 2

Emmanuel MIEGGE a donné pouvoir à Florian BOURCIER – Nicolas TENOUX a donné pouvoir à Joël GAUCHE.

**NOMBRE DE VOTANTS** : 12

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Philippe RIBOT.

Le Maire expose la demande de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage qui sollicite une subvention de la Commune à hauteur de 1 200 € pour aider au financement de l'hébergement des étudiants participant à l'atelier montagne organisé sur notre Commune durant deux semaines au cours de l'automne 2021.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et voté par 12 voix POUR :

**DECIDE** d'allouer une subvention de **1 200 €** à l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage pour aider au financement de l'hébergement des étudiants participant à l'atelier montagne organisé sur notre Commune durant deux semaines au cours de l'automne 2021.

**DIT** que les crédits correspondants seront ouverts par décision modificative sur le budget général 2021.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour mois et an susdits.

Le Maire,  
Nicolas CRUNCHANT

